

CNUCED

**Améliorer les effets structurants du secteur
des ressources minérales dans les pays de
la Communauté économique d'Afrique centrale**

Atelier régional et lancement de projet

N'djamena, Tchad, 25-30 novembre, 2015

**Effets structurants du secteur minier et du secteur
pétrolier-Congo**

par

Ted Galouo Sou
Ministère du plan et de l'intégration, République du Congo

Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement
les points de vue de la CNUCED

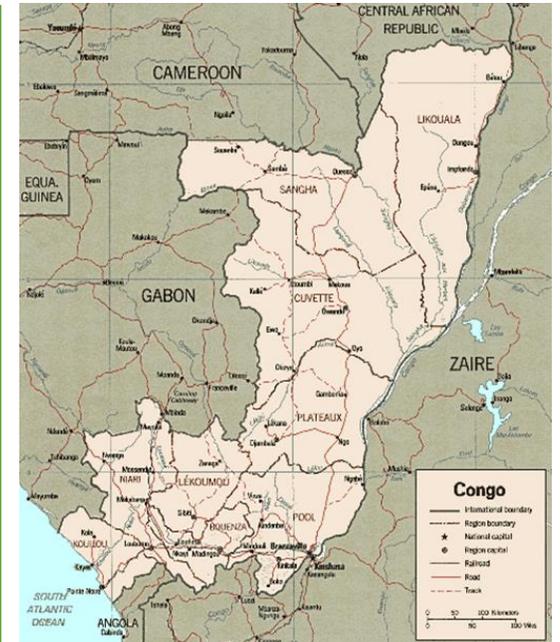
The views expressed are those of the author and do not necessarily reflect
the views of UNCTAD.

Effets structurants du secteur minier et du secteur pétrolier-Congo

Il est important de connaître l'approche du Congo en matière politique budgétaire.

Au cours des dernières années (excepté les deux dernières lois de finances) le principe de l'ancrage a été appliqué. Il consistait à:

- ❑ financer les dépenses de fonctionnement pas les recettes fiscales
- ❑ Les dépenses d'investissements étaient financées par une partie des recettes pétroliers tandis qu'une partie des revenus pétroliers étaient épargnés.



Les revenus pétroliers constituent (entre 2010-2014) environ 80% des ressources budgétaires.

Effets structurants du secteur minier et du secteur pétrolier.



Energie

NB: D'autres barrages sont en étude et en cours de construction. Sounda/Liou esso

- ❑ Du Nord au Sud de l'Est à l'Ouest, des nouvelles routes ont été construites ou réhabilitées.
- ❑ Deux centrales à gaz ont pu voir le jour (la centrale électrique de Djeno et la Centrale électrique du Congo CEC avec une puissance de 300 MW).
- ❑ L'infrastructure de Transport et de distribution est en cours de réalisation. Cela a réduit la dépendance énergétique vis-à-vis de la RDC.

Effets structurants du secteur minier et du secteur pétrolier.

Routes



- ❑ Le problème de désenclavement de l'arrière pays est en cours de résolution avec la construction des routes principales et secondaires joignant d'un bout à un autre le pays du nord au sud.
- ❑ Des routes entre états ont été également construites (Congo-Gabon) (Congo-Angola)



Des sociétés de transport routiers ont vu le jour (Océan du Nord/TransAlima/Seoul/ etc. Tenir compte des sociétés individuelles évoluant dans l'informel.

Effets structurants du secteur minier et du secteur pétrolier.

Transports



- ❑ Construction des aéroports et modernisation des aéroports existants.
- ❑ Constitution d'une flotte aérienne avec deux sociétés (SN Air Congo/Ecair)
- ❑ Achat de nouvelles locomotives et renforcement de la flotte des trains.



Ecair à l'ambition de faire son nom dans le transport international. Ce qui est générateur d'emploi avec les activités connexes.

Effets structurants du secteur minier et du secteur pétrolier.

Industries



- ❑ L'Etat a financé grâce aux revenus pétroliers la construction d'un complexe industriel à Maloukou (45km de Brazzaville);
- ❑ L'Etat finance des usines et entreprises. Sa politique est de participer dans la phase de lancement des sociétés et après de se retirer.



- ☞ **Des cimenteries sont en train de voir le jour;**
- ☞ **La zone industrielle de Maloukou c'est 13 entreprises;**
- ☞ **Une fonderie, une société dans l'agro alimentaire**

Effets structurants du secteur minier et du secteur pétrolier.

Social



La recherche du bien être des population et de l'amélioration de l'IDH a poussé l'Etat a mener des actions avec les revenus budgétaires.

- L'Etat a finance la construction des hôpitaux modernes 12 en cours de construction pour l'ensemble des départements du pays.
- L'Etat au travers du projet Eau pour tous permet l'accès à l'eau dans les localités.
- Urbanisation de certaines localité dans le cadre de la municipalisation accélérée.

État des connaissances du gouvernement sur les effets structurants du secteur minier et du secteur pétrolier le cas échéant.

L'apport des sociétés pétrolières et minières n'est pas à négliger. Pour les sites de recherche et d'exploitation on shore (surtout le cas exclusif des mines) a permis le désenclavement et l'accessibilité des zones et localités voisines de lieux de recherche et d'exploitation.

L'accélération du processus d'urbanisation de certaines localités (Mboundi, Mengo, Zanaga, Avima etc. sont devenus des véritables cités et cela a permis l'essor des populations locales).

Une activité économique s'est développée autour des projets miniers et pétroliers.

Un système de reporting est exigé pour le suivi par les administrations du contenu local réalisé par les sociétés.

Chaque année un rapport est fait des actions se rapportant aux projets sociaux.

La mise en service des œuvres sociales des sociétés donne lieu à une cérémonie publique, souvent couverte par les médias.

Dans le domaine des mines, des rapports hebdomadaires sont transmis par les sociétés à l'endroit des ministères. Dans ces rapports plusieurs aspects sont évoqués: travaux et résultats des études et recherches, emplois, volets responsabilité sociétale, HSE etc.

Un effet de réduction du chômage est créé par les embauche et l'emploi du personnel Congolais.

État des connaissances du gouvernement sur les effets structurants du secteur minier et du secteur pétrolier le cas échéant.

- ❑ Le contenu local est devenu une exigence pour les industries extractives au Congo.
- ❑ Les CPP consacrent pour le contenu local les obligations suivantes:
 - ☞ emploi prioritaire et formation obligatoire du personnel congolais aussi bien par les sociétés d'exploitation et production pétrolières que par les sociétés de sous-traitance pétrolière. Un budget (impliquant une provision obligatoire par les sociétés extractives) est consacré à la formation du personnel Congolais;
 - ☞ utilisation prioritaire des sociétés de droit congolais pour les prestations de sous-traitance;
 - ☞ réalisation chaque année d'un projet social pour les sociétés aussi bien en phase d'exploration que celles en phase d'exploitation. Un budget (impliquant une provision obligatoire par les sociétés extractives) est consacré à la réalisation des projets sociaux (construction, réhabilitation des écoles, construction et réhabilitation des structures socio-sanitaires, culturel etc.);

État des connaissances du gouvernement sur les effets structurants du secteur minier et du secteur pétrolier le cas échéant.

- ☞ participation obligatoire de la société nationale dans les permis d'exploitation;
- ☞ participation des sociétés privées de droit congolais dans les différentes joints ventures des permis d'exploitation;
- ☞ participation des nationaux (congolais) dans le capital des sociétés de sous-traitance et de prestation de services pétroliers;
- ☞ des mesures incitatives à s'assurer auprès des sociétés de droit congolais;

Textes encadrant le contenu local dans les domaines pétrolier et minier congolais

- ❑ Des textes ont été adoptés pour régir le contenu local au Congo. Ces textes comprennent:
 - ☞ les codes des secteurs des hydrocarbures et des mines;
 - ☞ la loi 3-2000 du 1^{er} février 2000 fixant les conditions d'exercice de la sous-traitance en République du Congo;
 - ☞ le décret 2000-160 portant réglementation de la sous-traitance dans le secteur pétrolier;
 - ☞ le décret 2000-161 portant création attribution et composition de la commission d'agrément de la sous-traitance dans le secteur pétrolier;
 - ☞ L'arrêté n°1214 du 19 mars 2001 fixant les conditions d'obtention d'agrément de la sous-traitance dans le secteur pétrolier.

Un nouveau texte de loi sur le contenu est en cours d'élaboration

Textes encadrant le contenu local dans les domaines pétrolier et minier congolais

Dans le secteur minier pris singulièrement des cahiers de charge sont donnés aux sociétés minières faisant état des obligations de ces sociétés. Ces obligations portent sur

- ☞ les projets sociaux à l'endroit des populations riveraines ;
- ☞ les obligations de même nature que celles à l'endroit des sociétés d'exploration et de recherche pétrolières.

Le texte de loi sur le contenu local sera de portée générale sur l'ensemble des secteurs d'activités

Suivi de l'exécution des obligations du contenu local

❑ Domaine des hydrocarbures

- ☞ un comité de gestion regroupant des représentants du ministère des hydrocarbures et des finances procède au suivi des budgets et de l'exécution des travaux décidés dans le cadre du contenu local.
- ☞ une cellule de fixation des projets de contenu local existe dans le cabinet du ministre en charge des hydrocarbures. Au cabinet du ministre des hydrocarbures, un conseiller est dédié aux questions de contenu local et des responsabilités des sociétés. Un chargé de mission effectue le suivi de l'exécution des projets sociaux qui sont décidés par le ministre des hydrocarbures.
- ☞ une commission d'agrément procède à la validation des dossiers d'attribution d'agréments aux sociétés de sous-traitance pétrolière.

Il sied de préciser que pour l'attribution, l'extension des licences d'exploitation, une commission chargée des négociations est mise en place. Cette commission propose le niveau de participation des sociétés de droits congolais dans les permis d'exploitation. Par ailleurs, le nouveau code des hydrocarbures fixe le niveau minimum de participation des sociétés dites privées nationales.

Suivi de l'exécution des obligations du contenu local

❑ Domaine des mines

- ☞ les obligations des sociétés sont suivies par la direction en charge de la géologie et par celle en charge des mines;
- ☞ des discussions entre les ministères en charge des hydrocarbures et des mines sont en cours dans l'optique d'échanges en vue de la mise en place de politiques similaires sur le plan du contenu local.

Maximisation des retombées attendues du secteur minier

❑ Renforcement du cadre juridique

Le cadre juridique en vigueur ne tient pas compte de tous les aspects dévolus au contenu local. Il devient inadapté aux exigences des populations conscientes de ne pas tirer le meilleur profit de l'exploitation des ressources naturelles des zones dont elles sont originaires.

Les nouvelles lois consacrent par exemple:

- ☞ la part minimum de la société nationale dans les joints ventures à constituer pour l'exploitation des gisements pétroliers;
- ☞ le niveau de participation minimum obligatoire de l'Etat dans le capital des projet minier. Donne la possibilité de capital additionnel pour l'Etat qui jugera de l'opportunité pour les projets intéressants;
- ☞ la création de droits et contributions additionnelles dans le domaines des hydrocarbures pour tenir compte des effets sur l'environnement du torchage du gaz. Il est également envisagé des possibilité de valorisation du gaz par le biais des projets d'électricité;

Maximisation des retombées attendues du secteur minier

❑ Optimisation des charges et des coûts

Dans le domaine pétrolier où s'appliquent les contrats de partage de production, le volume des coûts pèse sur le partage de la production pétrolière (en moyenne selon les contrats les coûts récupérables représente près de 50% à 60% de la production). Moins il y a des coûts plus l'Etat a à gagner.

Il en est de même dans le domaine des mines où la fiscalité de droit commun est en vigueur au Congo. Tant que les charges seront élevées, l'Etat ne percevra aucune dividende. Le principe de report de perte n'a pour effet que de renvoyer la possibilité de la perception d'impôts sur le revenu et des dividendes.

- ☞ participer dans la chaîne de la dépenses des projets ;
- ☞ renforcement des procédures de contrôle et des audits des coûts pétroliers ou des dépenses des projets miniers;
- ☞ renforcer les capacités des agents de l'Etat dans le choix des scénarios de développement des mines ou des projets pétroliers. Sachant du schéma retenu découlera la dépense. Si une autres possibilité plus économiques (moins coûts et charges) elle devra être envisagé pour optimiser les revenus de l'Etat;
- ☞ suppression des provisions inutiles surtout dans le code des mines. Ces provisions n'avaient pour effets que d'augmenter les charges et réduire le niveau de profit de l'Etat.

Maximisation des retombées attendues du secteur minier

- ❑ Renforcement des mesures de contrôle des coûts et charges
 - ☞ mise en place des procédures efficaces de vérification des dépenses et charges liées à l'activité minière. En amont des projets, le choix des schémas de développement et d'exploitation de la mine qui vont combiner efficacité (dans l'extraction des minerais) et économie en terme de coût de telle manière que soit favorable l'existence d'une rentabilité des projets miniers et donc de revenu pour l'Etat. Tout au long de l'exécution des projets de sorte que le risque de perte et d'éjection de l'Etat (par les effets de recapitalisation) soit amoindri;
 - ☞ fiabilisation des mesures de contrôles;
 - ☞ renforcement des capacités des structures de l'Etat (en personnel qualifié, compétent et en mesure de suivre l'activité minière) ;
 - ☞ mise en synergie des compétences des administrations (ressources naturelles/impôts/douanes etc.) pour une efficacité des contrôles.